

Règlement du Classement National

Saison 2025-2026

25 septembre 2025

Table des matières

1	Les bases du classement	3
1.1	Principes	3
1.2	Indice de valeur et séries	3
1.2.1	Séries et niveaux du classement	3
1.2.2	Indices de valeur liés au classement	3
1.2.3	Seuils	4
1.2.4	Evolution du classement – Abattements	4
1.2.5	Classements Hors Quotas	5
1.3	Indice de compétition	6
1.3.1	Définition	6
1.3.2	Valeurs et répartition	6
1.3.3	Abattements	7
1.3.4	IC des joueurs Hors Quotas	7
2	Le Fonctionnement du système des PE	8
2.1	Attribution de PE dans les épreuves par paires	8
2.1.1	Répartition des PE entre les joueurs d'un tournoi	8
2.1.2	Paramètre K des Épreuves par paires	9
2.1.3	Epreuves particulières	9
2.2	Attribution de PE dans les épreuves par quatre	10
2.2.1	Epreuve ne comportant que des poules ou des pattons	10
2.2.2	Epreuves en KO	10
2.3	Attribution de PE dans les tournois de régularité et les simultanés	11
2.3.1	Tournoi par paires à classement par ligne	11
2.3.2	Tournoi en simultané	12
2.3.3	Tournoi individuel sans bonus	12
2.3.4	Tournoi individuel avec bonus	12
2.3.5	Tournoi par équipes de 4 en Patton	13
2.3.6	Match par 4 isolé	14

3	<i>Le système de Points de performance</i>	15
3.1	Règles générales de calcul	15
3.2	Attribution brute	15
3.3	Attributions particulières	16
3.3.1	Finales de zone de la Coupe de France	16
3.3.2	Finales de ligue directes	16
3.3.3	Attributions forfaitaires	16
3.3.4	Epreuves de sélection et internationales	16
3.3.5	Grands tournois régionaux et festivals	16
3.4	Bonus / Malus de PP	18
3.4.1	Epreuves concernées par les bonus/malus	18
3.4.2	Principes de calcul	18
3.4.3	Calcul des bonus en Coupe de France	19
3.4.4	Calcul des bonus et malus dans les autres épreuves	19
4	<i>Autres attributions de points de performance et points d'expert</i>	20
4.1	Epreuves des comités	20
4.2	Challenge de Comité	20
4.3	Bonus en PE issus des gains en PP	20
4.4	CBOME PP pour PE	21
4.5	Autres épreuves	21
5	<i>Paramètres de calcul des PE et PP</i>	22
5.1	Paramètres PE des DN et DL	22
5.2	Paramètres PP des DN et DL	23
5.3	Paramètres PE des épreuves par paires	24
5.4	Paramètres PP des épreuves par paires	25
5.5	Paramètres PE des épreuves par 4	26
5.6	Paramètres PP des épreuves par 4	27
5.7	PP des épreuves internationales par équipes nationales	28
5.8	PP et PE des championnats internationaux Jeunes	29
5.9	PP des compétitions transnationales	30
5.10	Dotation des épreuves spécifiques au CBOME	31
5.10.1	Epreuves propres au CBOME	31
5.10.2	Compétitions internationales	31

1 LES BASES DU CLASSEMENT

1.1 PRINCIPES

Dès qu'une compétition est homologuée par la FFB, que ce soit un tournoi de club, un festival ou une compétition fédérale, en présentiel ou en ligne, elle est dotée pour certaines uniquement en Points d'Expert (PE) et pour d'autres en Points d'Expert et en Points de Performance (PP).

La totalisation des points gagnés par un joueur permet de lui attribuer un indice de valeur (IV) et un indice de compétition (IC).

L'indice de valeur reflète le niveau des joueurs issu de leur expérience. Il est calculé en prenant en compte tous les points gagnés (PE et PP) dans toutes les épreuves homologuées par la FFB et est établi à partir de seuils fixés à l'avance. Les IV sont utilisés pour l'organisation des tournois et simultanés, en présentiel et en ligne, ainsi que pour le calcul et l'attribution des PE/PP dans ceux-ci.

L'indice de compétition reflète les performances des joueurs dans les compétitions. Il est calculé en prenant en compte les 7 meilleurs résultats obtenus en compétition par chaque joueur. Il est établi sur la base de pourcentages fixes de licenciés. Les IC sont utilisés pour l'organisation des compétitions fédérales, de Comité et des festivals, ainsi que pour le calcul et l'attribution des PE/PP de ces épreuves.

Tout au long de la saison les points gagnés sont crédités au compte des licenciés. Même si, en fonction des gains, les joueurs reçoivent des attributions permettant de monter de niveau et ou de série, et qu'ils en sont informés tout au long de la saison dans leur espace licencié, le classement est établi sur une base annuelle et s'applique pour la saison suivant sa parution. En particulier, chaque licencié peut suivre l'évolution de son IV et anticiper son IV futur, alors que son IC ne sera connu qu'à l'issue de la saison en cours. La lettre de classement 2025 d'un joueur est émise en juillet 2025 à l'issue de la saison 2024-2025 close le 30/06/25 et lui donne son IV et son IC pour la saison 2025-2026, valables à compter du 01/07/25.

1.2 INDICE DE VALEUR ET SERIES

1.2.1 Séries et niveaux du classement

Le classement par indices de valeur est structuré autour de 4 séries et de 5 niveaux par série, auxquels s'ajoute un classement Nouvelle Licence pour la 1^{ère} année des débutants qui n'ont pas encore gagné de points. La hiérarchie en est la suivante : 4^{ème} Série Trèfle, 4^{ème} Série Carreau, 4^{ème} Série Cœur, 4^{ème} Série Pique, 4^{ème} Série Promotion. Elle est identique pour chaque série, excepté pour la 1^{ère} Série dont le niveau le plus élevé est 1^{ère} Série Nationale. Il existe de plus des Séries Hors Quota qui permettent d'attribuer un classement spécifique aux joueurs dont le niveau est reconnu mais qui ne satisfont pas aux critères de classement standard. Les classements et rangs de la 1^{ère} Série Nationale à la 2^{ème} Série Promotion sont déterminés par les Points de Performance (PP), ceux de la 2^{ème} Série Pique à la 4^{ème} Série Trèfle sont établis à partir des Points d'Expert.

1.2.2 Indices de valeur liés au classement

Chaque niveau du classement est quantifié par un Indice de Valeur (IV), qui varie de 20 pour les nouveaux licenciés à 100 pour la 1^{ère} Série Nationale.

L'Indice de Valeur d'une paire est égal à la somme des IV des deux joueurs de la paire. Partant de là, l'IV d'un tournoi par paires est égal à la moyenne des IV des paires.

L'Indice de Valeur d'une équipe est égal à la somme des IV des quatre joueurs les mieux classés de l'équipe, à l'exception des épreuves mixte où l'on prend les 2 meilleurs indices Hommes et les 2 meilleurs indices Dames. Dès lors, l'IV d'une épreuve par 4 est égal à la moyenne des IV des équipes.

1.2.3 Seuils

Les seuils de points des séries et niveaux sont fixés en début de saison et constituent donc, pour chaque joueur, des repères à atteindre pour améliorer son classement, grâce aux points gagnés dans les différentes compétitions.

Ci-dessous le tableau des seuils pour la saison 2025-2026.

Séries / Niveaux	PE	PP	IV
1 ^{ère} Série Nationale		2 000	100
1 ^{ère} Série Pique		1 000	92
1 ^{ère} Série Cœur		500	84
1 ^{ère} Série Carreau		250	76
1 ^{ère} Série Trèfle		125	68
2 ^{ème} Série Promotion		75	60
2 ^{ème} Série Pique	135 000		56
2 ^{ème} Série Cœur	105 000		52
2 ^{ème} Série Carreau	85 000		48
2 ^{ème} Série Trèfle	72 000		44
3 ^{ème} Série Promotion	52 000		40
3 ^{ème} Série Pique	38 000		38
3 ^{ème} Série Cœur	28 000		36
3 ^{ème} Série Carreau	20 000		34
3 ^{ème} Série Trèfle	11 102		32
4 ^{ème} Série Promotion	8 619		30
4 ^{ème} Série Pique	3 637		28
4 ^{ème} Série Cœur	1 380		26
4 ^{ème} Série Carreau	476		24
4 ^{ème} Série Trèfle	0		22
Nouvelle Licence			20

1.2.4 Evolution du classement – Abattements

Le classement se doit d'être la photographie de la valeur des joueurs à un instant donné. La quantification de cette valeur se fait en cumulant les points des saisons passées et ceux de la saison actuelle et en appliquant des abattements qui tiennent compte de l'antériorité des performances.

L'abattement annuel, tant des PE que des PP, a un double objectif :

- Empêcher l'inflation des points, afin de garantir des seuils à peu près stables d'une saison sur l'autre.
- Permettre aux nouveaux joueurs d'atteindre un classement conforme à leur niveau sans être pénalisés par leur peu d'ancienneté à la compétition.

Le total des Points d'Expert (PE) acquis antérieurement est amputé de 20% chaque saison, la première tranche de 10.000 PE étant exonérée d'abattement. Ainsi le capital de points d'expert d'un joueur, retenu pour établir son classement, est obtenu en ajoutant :

- 80% du capital de points d'expert à la fin de la saison précédente ;
- Le total des points acquis dans la saison.

Exemples d'abattements des PE :

Un joueur dont le capital était de 8000 PE le retrouvera dans son intégralité.

Un joueur dont le capital était de 15000 PE « subira » un abattement de 1000 PE seulement (20% de la portion du capital supérieure à 10000 PE).

De la même manière, le capital de Points de Performance (PP) acquis auparavant est amputé chaque saison selon la méthode décrite ci-après. Le capital de points de performance d'un joueur est obtenu en ajoutant :

- Le capital PP de la saison précédente avec un abattement :
 - o De 25% si ce capital est inférieur ou égal à 1000
 - o De 35% si ce capital est supérieur ou égal à 5000
 - o De 25% à 35% si ce capital est compris entre 1000 et 5000, le pourcentage étant donné par la formule : $(\text{capital PP} + 9000) / 400$
- Le total des points PP acquis dans la saison

Ce capital PP est ramené à zéro s'il devient négatif à la fin de la saison.

1.2.5 Classements Hors Quotas

Il existe en outre des classements hors-quota qui permettent de tenir compte des résultats passés des joueurs lorsque le classement ordinaire donne un indice de valeur inférieur à celui du classement hors-quota. Pour accéder à ces classements, il faut avoir obtenu pendant au moins 10 saisons un classement au moins égal au classement ordinaire correspondant.

Les indices de valeur Hors Quota sont intercalés entre les indices de valeur standard :

1 ^{ère} série Nationale hors quota	1NH	96
1 ^{ère} série Pique hors quota	1PH	88
1 ^{ère} série Cœur hors quota	1CH	80
1 ^{ère} série Carreau hors quota	1KH	72
1 ^{ère} série Trèfle hors quota	1TH	64
2 ^{ème} série Promotion hors quota	2PH	58
2 ^{ème} série Majeure hors quota	2MH	50
2 ^{ème} série hors quota	2H	42
3 ^{ème} série hors quota	3H	31

Lorsqu'un joueur étranger, ou un joueur qui reprend une activité de bridge interrompue, est reclassé en HQ, il est systématiquement doté d'un nombre de points (PE/PP) lui permettant de retrouver un classement correspondant à son niveau supputé, dans un laps de temps raisonnable. Ce nombre de points est égal à la moyenne des seuils de points des séries qui encadrent son classement HQ :

- 1CH = moyenne points 1C et 1K, soit 375 PP (et environ 250.000 PE).
- 2H = moyenne PE entre 3Pr et 2T, soit 62.000 PE.

Clt	IV	PP	PE
1N	100	≥ 2000	≥ 400 000
1NH	96	1 500	400 000
1PH	88	750	325 000
1CH	80	375	250 000
1KH	72	200	200 000
1TH	64	100	150 000
2PH	58	35	130 000
2MH	50		100 000
2H	42		80 000
3H	31		40 000

Les joueurs internationaux étrangers feront l'objet d'un traitement au cas par cas, légitimé par la diversité des postulants et réalisable compte tenu de la faible fréquence des cas à traiter. Ils bénéficieront du mécanisme des IV imposés.

Les joueurs internationaux français ayant obtenu un ou des titres dans des épreuves internationales majeures (Bermuda Bowl, Olympiades, Championnats d'Europe, ...) seront maintenus dans le classement 1^{ère} Série Nationale quel que soit leur nombre de points.

1.3 INDICE DE COMPETITION

1.3.1 Définition

L'indice de compétition (IC) de chaque joueur est établi en prenant ses 7 meilleurs résultats en compétition cumulés pour tous les stades de chaque compétition (Comité, Ligue, National). Sont donc ainsi pris en compte les 7 meilleurs résultats en PP et les 7 meilleurs résultats en PE, pour constituer le TOP 7.

A noter qu'il existe deux regroupements de compétitions qui constituent chacun une compétition éligible aux 7 qui peuvent être retenues :

- Le premier qui concerne les PE regroupe les PE gagnés en compétitions comités et en festivals ainsi que 10% des PE gagnés en tournois et simultanés, en présentiel ou en ligne. Cette compétition apparaît dans le classement avec le libellé « PE Comités, Festivals et Tournois ».
- Le second concerne les PP et regroupe les PP gagnés dans les compétitions comités, dans les festivals, dans les sélections et dans les épreuves internationales. Concernant les sélections, il n'y aura pas de cumul pour un joueur participant à plusieurs sélections, seul son meilleur résultat sera pris en compte. Cette compétition apparaît dans le classement avec le libellé « PP Comités, Festivals, Sélections et International ».

Le système a été initialisé sur la base d'un historique de 5 saisons depuis 2016 et chaque licencié a eu connaissance en cours d'année de son IC pour la saison 22-23, à titre d'information, car n'étant pas utilisé pour les compétitions de cette saison. Les totaux des PE et des PP ainsi reconstitués (PEc et PPc) sont normalement inférieurs aux totaux des PE et PP accumulés historiquement pour l'indice de valeur.

1.3.2 Valeurs et répartition

A l'exception de l'IC 100, les IC sont des nombres impairs dans la fourchette 25-100, et varient de 4 en 4 entre 25 et 53, et de 6 en 6 entre 53 et 100. Les valeurs des joueurs vont croissant avec les indices, les meilleurs ayant un IC de 100. De plus, des dénominations ont été associées aux IC telles que présentées dans le tableau ci-contre.

Le nombre de joueurs de chaque IC est défini par un pourcentage du nombre de licenciés de la saison jouée selon le tableau ci-contre.

Les joueurs sont classés par leurs PP pour les indices 65 et au-dessus, soit 10% des licenciés, par leurs PE pour les indices 59 et inférieurs.

IC	Nom	%	Cumul
100	National	0,20%	0,20%
95	Élite	0,60%	0,80%
89	Expert 	1,00%	1,80%
83	Expert 	1,40%	3,20%
77	Expert 	1,80%	5,00%
71	Expert 	2,30%	7,30%
65	Performance 	2,70%	10,00%
59	Performance 	3,00%	13,00%
53	Performance 	3,40%	16,40%
49	Performance 	3,80%	20,20%
45	Challenge 	4,20%	24,40%
41	Challenge 	7,00%	31,40%
37	Challenge 	10,00%	41,40%
33	Challenge 	14,00%	55,40%
29	Espoir majeur	19,00%	74,40%
25	Espoir mineur	25,60%	100,00%

L'Indice de Compétition d'une paire est égal à la somme des IC des deux joueurs de la paire. Partant de là, l'IC d'une épreuve par paires est égal à la moyenne des IC des paires.

L'Indice de Compétition d'une équipe est égal à la somme des IC des quatre joueurs les mieux classés de l'équipe, à l'exception des épreuves mixte où l'on prend les 2 meilleurs indices Hommes

et les 2 meilleurs indices Dames. Dès lors, l'IC d'une épreuve par 4 est égal à la moyenne des IC des équipes.

Pour la Division Nationale à 32 équipes, les équipes sont classées selon le PPc moyen des équipes calculé en prenant les PPc de tous les joueurs de l'équipe.

1.3.3 Abattements

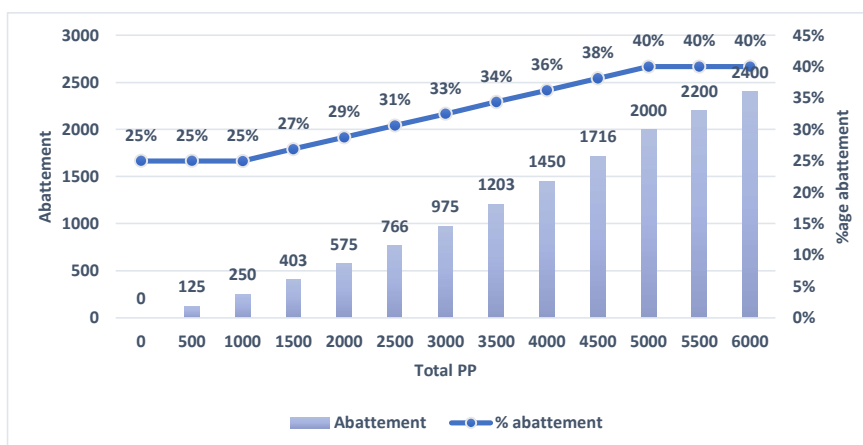
1.3.3.1 Abattement des PEc

Application d'un taux d'abattement linéaire de 20% sur le total Pec, avec exonération d'abattement pour les 10.000 premiers PE.

1.3.3.2 Abattement des PPc

Application d'un abattement linéaire annuel progressif sur le total des PPc de chaque joueur sur le modèle suivant :

- 25% en dessous de 1000 PP.
- De 25% à 40% entre 1000 et 5000 PP selon la formule suivante :
 - Pourcentage d'abattement = $(\text{Total PP} + 5667)/267/100$
 - Abattement en PP = $\text{Total PP} * (\text{Total PP} + 5667)/267/100$
 - 267 est l'arrondi de $4000/0.15$
 - 5667 est l'arrondi de $0.25*4000/0.15-1000$
- 40% au-delà de 5000 PP.



1.3.4 IC des joueurs Hors Quotas

L'IC d'un joueur HQ est égal au maximum entre son IC calculé et l'IC_min correspondant à son classement HQ selon la table ci-contre.

Exemple : si un joueur a un IV de 88 et un IC calculé de 83, alors son IC sera de 83. En revanche si son IC calculé est de 71, alors son IC sera de 77.

Du fait que les joueurs HQ peuvent avoir un IC attribué supérieur à l'IC calculé, les pourcentages réels de chaque IC peuvent être supérieurs aux pourcentages fixés.

Clé HQ	IV	IC_min
1NH	96	89
1PH	88	83
1CH	80	77
1KH	72	71
1TH	64	65
2PH	58	59
2MH	50	49
2H	42	41
3H	31	33

Les joueurs ayant des IV imposés se verront également attribués des IC imposés, au cas par cas, sur la base du tableau ci-dessous :

IC	PPc	PEc
100	≥ 2100	≥ 400 000
95	1 000	300 000
89	550	200 000
83	300	150 000
77	200	125 000
71	140	100 000
65	90	90 000
59		80 000
53		60 000
49		50 000
45		40 000
41		25 000

2 LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DES PE

2.1 ATTRIBUTION DE PE DANS LES EPREUVES PAR PAIRES

2.1.1 Répartition des PE entre les joueurs d'un tournoi

A l'issue de l'épreuve, les joueurs se voient attribuer un nombre de points d'experts sous forme

- d'une attribution brute, qui tient compte du rang final de la paire ;
- d'un bonus qui reflète la performance de la paire en regard de son rang théorique de départ.

L'attribution brute de chaque joueur, $A(r)$, est le résultat de la formule suivante :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Cette attribution est arrondie à l'entier le plus proche. Si plusieurs paires sont ex-aequo, chaque paire reçoit la moyenne des points normalement distribuées pour les places obtenues par ces paires. On donne des PE jusqu'à la partie entière de $(N/a + 1)$.

L'éventuel bonus de chaque joueur, $B(r)$ est calculé de la manière suivante :

$$B(r) = 0,5 \times K \times \frac{0,75 r^o + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}}$$

Il n'y a pas de malus de PE.

Les paramètres de ces formules sont décrits ci-dessous :

Paramètre	Définition
K	Paramètre fixé par compétition et par stade.
N	Nombre de paires du tournoi, fonction des stades et des groupes.
r	Rang final de la paire.

r°	Rang théorique de la paire.
a	Le rapport 1/a définit le pourcentage de paires dotées. Les valeurs de a sont fixées par compétition et par stade.
m	Paramètre de dégressivité de la dotation : $m = 1/2 - \ln(N/4)/60$.

2.1.2 Paramètre K des Épreuves par paires

Chaque groupe de chaque épreuve bénéficie d'une dotation en points PE qui tient compte du type de compétition, de la phase *i* du groupe *j*, du nombre de participants au groupe et de l'indice du groupe.

Pour le groupe *j* et la phase *i*, le coefficient **K** égal à **Kij** est donné par la formule suivante :

$$K_{ij} = K' \times C_i \times V_{ij} \times g_{ij} \times g'_{ij}$$

Paramètres de K	Définition
K' Comité et National	Paramètre fixé pour chaque compétition.
K' Ligue	Paramètre fixé pour chaque compétition.
Ci	Ci = i/p, avec p = nombre de phases. S'il y a par exemple 2 districts l'un avec 3 phases, l'autre avec 4 phases, la première phase du district à 3 phases doit en fait être considérée comme une deuxième phase avec les coefficients adéquats.
Nij	Nombre de paires du groupe j
Vij	IC moyen du groupe j
gij	Coefficient fonction du nombre de qualifiés, selon la phase. Pour chaque groupe il convient de préciser le numéro de la phase ainsi que le nombre de qualifiés (sauf pour les groupes de la dernière phase qualifiant en général pour une finale de ligue ou une finale nationale). Gij=1 si 50% de qualifiés et plus. Pour p phases : . si i < p : $g_{ij} = (N_{ij} / (2 \times q_{ij}))^{1/4}$, avec qij = nombre de qualifiés du groupe . si i = p (avec p > 1) : $g_{ij} = 1$

$$K' \text{ Ligue : } K'l = K'c \times \left(\frac{Nc}{NI} \right)^{1/3}$$

Nc	Nombre des paires ayant participé aux stades comité et ligue. C'est-à-dire le nombre de paires ayant joué la compétition au stade comité dans un des comités composant la ligue et/ou ayant joué la compétition au stade de la ligue.
NI	Nombre de paires ayant participé à la finale de ligue
K'c	Valeur de K' pour les PE au stade comité
K'l	Valeur de K' pour les PE au stade ligue

2.1.3 Epreuves particulières

- En individuel, le joueur reçoit l'ensemble des points attribués (Nij est le nombre de joueurs, alors qu'en paire Nij est le nombre de paires).
- Pour les individuels de ligue ou comité, K' passe de 3/2 (minimum) à 2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1 + N/200$ pour $100 < N < 200$.

- Pour les individuels des tournois régionaux ou festivals, K' passe de 1 (minimum) à 3/2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1/2 + N/200$ pour $100 < N < 200$.
- En triplette (paire comportant 3 joueurs !), chaque joueur reçoit un tiers des points de son équipe. Mais $A(r)$ est l'attribution de chaque joueur de la triplette.
- Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 2 (minimum) à 3 (maximum) de façon linéaire entre 50 et 100 triplettes, donc $K' = 1 + N/50$ pour $50 < N < 100$.

2.2 ATTRIBUTION DE PE DANS LES EPREUVES PAR QUATRE

2.2.1 Epreuve ne comportant que des poules ou des pattons

Le principe est exactement le même que celui des épreuves par paires, avec les mêmes formules. Dans une phase, un groupe (poule ou patton) équivaut à un tournoi par paires. Les dotations sont déterminées par le classement du groupe à l'issue du patton ou de l'intégralité des matches de la poule. Chaque joueur reçoit une dotation en points d'expert proportionnelle au nombre de donnes qu'il a jouées dans l'épreuve.

$A(r)$ est l'attribution brute totale de l'équipe et non celle de chaque joueur et $B(r)$ est le bonus total attribué à l'équipe et non celui attribué à chaque joueur. Les paramètres des formules sont donnés ci-dessous :

- $a=1$
- $m=1/3$
- K'
 - Pour les épreuves fédérales, les valeurs de K' sont fixées pour chaque compétition et stade.
 - Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 16 (minimum) à 24 (maximum), de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 8 + 8N/25$ pour $25 < N < 50$
 - Pour les festivals, K' passe de 12 (minimum) à 18 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 6 + 6N/25$ pour $25 < N < 50$
- Ci : coefficient de la phase i , définition identique aux épreuves par paires.

Pour les championnats de ligue, comité ou club et pour les festivals, l'attribution est multipliée par $d/28$, d étant le nombre moyen de donnes jouées par une équipe.

A noter qu'en Interclubs, les 5 divisions sont considérées comme des compétitions distinctes.

2.2.2 Epreuves en KO

Ce paragraphe concerne principalement la Coupe de France.

L'équipe A d'indice de compétition VA rencontre l'équipe B d'indice de compétition VB , indices calculés à partir des IC des participants au match. Pour cette rencontre à la phase i , la dotation en PE des 2 équipes est donnée par les formules :

Équipe A, vainqueur du match : $K_i * (2+Z) * VB$

Équipe B, perdant du match : $K_i * (2-Z) * VA$

Formules dans lesquelles :

- i est la phase
- Z est l'écart moyen à la donne compensé par les différences d'indice de valeur, calculé pour un écart de W points IMP en D donnes. Z est ramené à 2 si le résultat est supérieur à 2 et à -2 s'il est inférieur à -2.

$$Z = \frac{W}{D} + \frac{VB - VA}{100}$$

- K_i est un coefficient lié au stade de l'épreuve, résultat de la formule ci-dessous dans laquelle p est le nombre de phases de l'épreuve au stade considéré et k un coefficient qui prend les valeurs suivantes :
 - Comité $k=35$
 - Zone $k=45$
 - Finale Nationale $k=90$

$$K_i = \frac{k}{p} \times (1,25)^{i-1}$$

Avec cette formule, toute équipe marque des points contre une équipe de même IC dès qu'elle ne perd pas plus de deux points IMP par donne.

Les dotations sont calculées immédiatement à l'issue de la rencontre, chaque joueur recevant une dotation proportionnelle au nombre de donnes jouées. Les dotations des matches de repêchage et des matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) sont divisées par 3.

Les attributions des épreuves en K.O. autres que la Coupe de France sont calculées selon les mêmes principes, la valeur de k étant fixée par la FFB selon la nature de l'épreuve (en général $k = 12$).

2.3 ATTRIBUTION DE PE DANS LES TOURNOIS DE REGULARITE ET LES SIMULTANES

2.3.1 Tournoi par paires à classement par ligne

À côté de l'**attribution brute $A(r)$** , toutes les paires réalisant une performance obtiennent un **bonus $B(r)$** .

La dotation $A(r)$ d'un joueur de rang r est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K1 \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre	Définition	Valeur
K1	Paramètre lié au type de tournoi	Voir calcul ci-dessous.
N	Nombre de tables du tournoi	
r	Rang final de la paire dans sa ligne	
r°	Rang théorique de la paire dans sa ligne	
a	Nombre de paires dotées	$a=3/2$ dans les tournois de régularité
m	Paramètre de compensation	$N > 75$ tables : $m=1/2 - 1/60 \times \ln(N/4)$ $N \leq 75$ tables : $m=1/2$

$K1$ est calculé de façon que la somme des attributions brutes de la ligne soit égale à $c1 \times B \times \sqrt{V} \times N$, formule dans laquelle $c1=0.6$, $b1=17.5$, $b2=21$ et $V=\sup(V0, IV \text{ du tournoi})$ avec $V0=40$.

De plus les règles suivantes sont applicables :

1. Les attributions brutes sont les mêmes dans les 2 lignes.
2. Au-dessus de 25 tables :
 - a. Entre 25 et 75 tables on applique le coefficient $(N + 75) / 100$
 - b. Au-dessus de 75 tables on applique le coefficient 1,5
3. Il faut en outre tenir compte du nombre de donnes en multipliant par le coefficient $d/24$:
 $d = \inf(d, 24)$.

En ce qui concerne les bonus, le traitement est fait pour chaque ligne et chaque paire est susceptible de recevoir un bonus donné par la formule :

$$B(r) = K2 \times 0.5 \times \left(\frac{r^0 \times 0,95 + N \times 0,05 - r}{r + N \times 0,5} \right)$$

K2 est calculé de façon que la somme des attributions brutes de la ligne soit égale à $c2 \times B \times \sqrt{V} \times N$, sachant que la somme des bonus du tournoi est égale aux deux tiers de la somme des attributions brutes. c2 est fixé à 0.8.

2.3.2 Tournoi en simultané

Le calcul des PE est effectué par la FFB. Les PE sont attribués selon un classement par ligne. Exceptionnellement la FFB peut doter le tournoi selon un classement unique.

Pour les simultanés de l'après-midi et du soir, le nombre de donnes jouées dans chaque centre ne peut pas être inférieur à 24 (par exemple 12 positions de 2 donnes).

Le total des attributions brutes est égal à $B \times V \times N$, formule dans laquelle :

- Le produit BV est fonction du type de simultané selon le tableau suivant :

	Matin	Après-midi	Soir
Simultanés fédéraux et privés d'au moins 100 tables	200	160	200
Simultanés des comités d'au moins 100 tables		210	260
Simultanés National, Européen, Mondial		310	360

- Le paramètre c1 est fixé à 1.
- N est le nombre de tables.

La somme des bonus du tournoi est égale à 10% du total des attributions brutes du tournoi donc à $B \times V \times N / 5$, N étant le nombre de tables.

Pour les simultanés de moins de 100 tables, les attributions sont inférieures et le calcul est effectué par la FFB.

2.3.3 Tournoi individuel sans bonus

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $(4 \times B \times \sqrt{V} \times N)/3$.

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE.

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par $d/24$, d étant le nombre de donnes jouées.

2.3.4 Tournoi individuel avec bonus

L'attribution brute du tournoi T est déterminée par la formule suivante :

$$T = 0.8 \times BV \times N \times d/72$$

dans laquelle

- N est le nombre de joueurs ;
- d est le nombre de donnes ;
- BV est fonction de N selon le tableau ci-dessous :

N	BV
≤25	100
>25 et ≤75	N+75
>75	150

La dotation brute de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Formule dans laquelle :

- K est calculé de façon que la somme des attributions de chaque joueur soit égale à T ;
- a est égal à 3/2 ;
- r est le rang du joueur ;
- m est égal à ½ jusqu'à 75 joueurs et à ½ - (LN(N/4))/60 au-delà de 75.

La dotation des bonus du tournoi est égale à :

$$TB = 0.3 \times BV \times N \times d/72$$

Le bonus éventuel de chaque joueur est donné par la formule suivante :

$$B(r) = k4 \times KB \times \left(\frac{r0 \times k1 + N \times k2 - r}{r + N \times k3} \right)$$

Avec k1 = 0.95 ; k2 = 0.05 ; k3 = 0.5 ; k4 = 0.5.

2.3.5 Tournoi par équipes de 4 en Patton

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

Dotation pour le rang r :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Formule dans laquelle :

- N est le nombre de tables
- r est le rang obtenu par l'équipe
- a définit le nombre d'équipes pouvant être dotées de PE : a = 3/2
- L'exposant m est égal à 1/2

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à c1 x B x √V x N

Formule dans laquelle (jusqu'à 25 tables) :

- B = b2
- V = sup (V0 , indice réel du tournoi)
- c1=2
- N = nombre de tables

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE pour les matchs/4 organisés dans le cadre des tournois de régularité.

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par d/24, d étant le nombre de donnes jouées.

2.3.6 Match par 4 isolé

On utilise le tableau ci-dessous donnant directement le nombre de points d'expert pour chaque joueur de chaque équipe suivant l'écart en points IMP corrigé par le handicap le cas échéant.

Pour chaque rencontre en 24 donnes :

PE Match isolé en 24 donnes pour chaque joueur	
IMP	PE
0/2	70-70
3/6	77-63
7/10	84-56
11/15	91-49
16/21	98-42
22/27	105-35
28/34	112-28
35/43	119-21
44/53	126-14
54/65	133-7
66+	140-0

Si le nombre de donnes d est différent de 24, il faut multiplier les attributions du tableau par le rapport d/24.

Si le match se joue avec handicap, le résultat final en IMP est corrigé par l'écart de handicap égal à (Nombre de donnes x Écart d'indice entre les deux équipes) /100 et le nombre de PE de chaque joueur est alors en lecture directe dans le tableau précédent. Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

3 LE SYSTEME DE POINTS DE PERFORMANCE

3.1 REGLES GENERALES DE CALCUL

Chaque attribution de PP (attribution brute, bonus, ou malus) est arrondie à l'entier le plus proche. En cas d'ex aequo, on attribue la moyenne des points de performance normalement distribués pour les diverses places occupées par les équipes ex aequo.

Tout joueur ayant disputé au moins la moitié des donnes obtient l'attribution maximale et les joueurs ayant disputé moins de 50 % des donnes ont une dotation en PP proportionnelle au nombre de donnes jouées.

Ainsi, par exemple :

- un joueur ayant disputé 40 % des donnes obtient 80 % de l'attribution maximale de son équipe,
- un joueur ayant disputé 25 % des donnes obtient 50 % de l'attribution maximale.

3.2 ATTRIBUTION BRUTE

La dotation de chaque joueur est calculée par une formule identique pour les épreuves par paires et par 4 :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre	Définition
K	Paramètre propre à la compétition, de valeur V^2/K' ou $P(1)/N^m$
N	Nombre de paires/équipes du stade • Comité : Nombre de paires/équipes inscrites dans le comité. • Ligue : total des paires/équipes inscrites dans tous les comités de la ligue. • National : nombre de paires/équipes participantes au stade national.
r	Rang final de la paire ou de l'équipe.
r°	Rang théorique de la paire ou de l'équipe.
a(PP)	Nombre de paires/équipes dotées avant le stade national Les paires/équipes sont dotées jusqu'à la partie entière du rang $(N/a)+1$.
b(PP)	Nombre de paires/équipes dotées au stade national. Les paires/équipes sont dotées jusqu'à la partie entière du rang $b \times (N+1)$ si a le permet.
m	Paramètre de dégressivité de la dotation. $m=1/2 - \ln(N/4)/60$.

Calcul du paramètre K

- Pour les finales de comité et de ligue,

$$K = \frac{V^2}{K'}$$

Formule dans laquelle le paramètre K' est fixé en fonction de la compétition et V est l'IC moyen (par joueur) du stade considéré.

- Pour les finales nationales et les divisions nationales,

$$K = \frac{P(1)}{N^m}$$

Formule dans laquelle $P(1)$ est la dotation du premier, dont les valeurs sont fixées pour chaque compétition.

3.3 ATTRIBUTIONS PARTICULIERES

3.3.1 Finales de zone de la Coupe de France

P(1) = 100 (donc 85 pour les 2 équipes qualifiées) et a = 1

Pour les matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) :

KO : gagnant = 20 PP, perdant = 10 PP

GAN : 1^{er} = 20 PP, 2^{ème} = 15 PP, 3^{ème} = 10 PP

Pas de dotation pour les équipes éliminées au premier tour qui n'ont pas participé à la consolante.

3.3.2 Finales de ligue directes

Dans le cas particulier où le stade comité n'est joué dans aucun des comités qui composent la ligue, les paramètres sont modifiés pour cette finale de ligue directe :

- I. Points d'expert : a ligue = a comité
K' ligue = K' comité
- II. Points de performance : a ligue = a comité
K' ligue = 2/3 K' comité

3.3.3 Attributions forfaitaires

- Paires remplaçantes de la DN2/2 directement qualifiées pour la FN de la DN3/2 : 30 PP (art. 169 du RNC)
- Paires remplaçantes de la DN3/2 directement qualifiées pour la FN de l'Open Expert/2 : 15 PP (art. 176 du RNC)
- Paires remplaçantes de la DNM1/2 directement qualifiées pour la finale nationale Mixte DNM2/2 : 20 PP (art. 189 du RNC).
- Paires remplaçantes de la DN3/2 directement qualifiées pour la finale de ligue Open/2 Excellence : 15 PP (art. 183 du RNC).
- Paires remplaçantes de la DNM2/2 directement qualifiées pour la finale de ligue Mixte/2 Excellence : 10 PP
- Mixte Excellence par 4 : Champions de France dispensés du stade de Comité (art. 40 du RNC) : 25 PP (Art. 39 du RNC)
- Interclubs Div 1 : Champions de France directement qualifiés pour la Finale nationale : 90 PP (Art 40 du RNC).

3.3.4 Epreuves de sélection et internationales

Pour les épreuves de sélection et les épreuves internationales, les attributions sont précisées en Annexe.

3.3.5 Grands tournois régionaux et festivals

- **Grands tournois régionaux**

- Epreuves par paires

$$K = (N - 72) \times (d - 32) \times (V - 35) / (66 \times N \times \sqrt{d})$$

$$a = 100/3$$

d = nombre de donnes

$$m = 1/2 - \ln(N/4)/60$$

N = nombre de paires

- Epreuves par quatre

$$K = (N - 30) \times (d - 32) \times (V - 35) / (33 \times N \times \sqrt{d})$$

$$a = 100/6$$

d = nombre de donnes

$$m = 1/2 - \ln(N/4)/60$$

N = nombre d'équipes

- **Festivals du « Challenge des Festivals »**

1- PP du classement général

L'attribution en PP de chaque joueur de la paire ou de l'équipe est donnée par la formule suivante :

$$P(r) = K * \frac{(N * \frac{1}{a} - r + 1)}{(N * \frac{1}{a} - 1)}$$

$$K = C * N * (1 + \frac{S - 2}{4})$$

Dont les paramètres sont définis ci-dessous.

Paramètre	Open	Mixte / IMP	Patton
r	Rang de la paire		Rang de l'équipe
N	Nombre de paires		Nombre d'équipes
S	Nombre de séances		
1/a	15%	10%	12%
C	0,14	0,06	0,28

2- Paires d'IC $154 \geq IC > 130$

Pour les paires dont l'IC est compris entre 154 inclus et 130 exclu, l'attribution en PP de chaque joueur de la paire est donnée par la formule suivante :

$$P(r1) = K * \frac{(N1 * \frac{1}{a} - r1 + 1)}{(N1 * \frac{1}{a} - 1)}$$

$$K = C * N1 * (1 + \frac{S - 2}{4})$$

Dont les paramètres sont définis ci-dessous.

Paramètre	Open	Mixte / IMP
r1	Rang de la paire dans le classement des paires d'IC compris entre 154 inclus et 130 exclu.	
N1	Fixé à 140	Fixé à 80
S	Nombre de séances	
1/a	10%	10%
C	0,09	0,09

3- Paires d'IC ≤ 130

Pour les paires dont l'IC est inférieur ou égal à 130 exclu, l'attribution en PP de chaque joueur de la paire est donnée par la formule suivante :

$$P(r2) = K * \frac{(N2 * \frac{1}{a} - r2 + 1)}{(N2 * \frac{1}{a} - 1)}$$
$$K = C * N2 * (1 + \frac{S - 2}{4})$$

Dont les paramètres sont définis ci-dessous.

Paramètre	Open	Mixte / IMP
R2	Rang de la paire dans le classement des paires d'IC inférieur ou égal à 130	
N2	Fixé à 100	Fixé à 50
S	Nombre de séances	
1/a	10%	10%
C	0,07	0,07

3.4 BONUS / MALUS DE PP

3.4.1 Epreuves concernées par les bonus/malus

Dans les compétitions listées ci-dessous, les équipes/paires qui réalisent une performance supérieure à celle de leur rang théorique, se voient attribuer des bonus, en plus de la dotation brute en points de performance :

- Compétitions par quatre : Divisions Nationales (Open et Dames), Interclubs divisions 1, 2 et 3, Coupe de France, Open et Mixte (Expert et Performance), Junior ;
- Compétitions par paires : Divisions nationales, Entraînement National 1 et 2, Open et Mixte (Expert et Performance).

De la même manière, les équipes/paires qui réalisent une contre-performance sont pénalisées par un malus, à l'exception des compétitions Performance, de l'Interclubs D3 et des matchs en KO de la Coupe de France. En ce qui concerne les épreuves de Sélection, il n'y a ni bonus ni malus de PP.

3.4.2 Principes de calcul

Pour le calcul de l'IV de chaque joueur, ne sont comptabilisés que les malus supérieurs ou égaux à 5 PP.

En revanche, pour le calcul de l'IC, les malus sont comptabilisés dès le premier PP.

3.4.3 Calcul des bonus en Coupe de France

À chaque match (hormis en repêchage), chaque participant au match reçoit un bonus en PP si son équipe A gagne ou perd seulement aux points totaux contre une équipe B d'indice supérieur au sien et à 250 :

$B(A) = (VB - VA)/8$, VA et VB étant les IC des équipes calculés sur les participants au match.

Maximum : 20 PP. Il n'y a pas de malus en PP pour les rencontres en K.O.

3.4.4 Calcul des bonus et malus dans les autres épreuves

Il y a bonus lorsque r est inférieur à $0,75 \times r^o + N/20$. Chaque joueur reçoit alors le bonus suivant :

$$B(r) = C \times \frac{0,75 r^o + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}}$$

Il y a malus lorsque r est supérieur à $r^o + N/20$. Chaque joueur subit alors un malus égal à :

$$M(r) = C \times \frac{r - r^o - \frac{N}{20}}{r^o + \frac{N}{5}}$$

Paramètre	Définition	Valeur			
N	Nombre de paires/équipes du stade				
r	Rang final de la paire/équipe				
r°	Rang théorique de la paire/équipe				
C	Coefficient lié au stade des compétitions.	Epreuves	Comité	Ligue	National
		Divisions Nationales			K/7
		Divisions de Ligue		K/7	K/4
		Toutes FN et Ent.Nat.1&2			K/4
		Expert(Open et Mixte), Interclubs D1	K/2	K/3	K/4
		Performance (Open et Mixte), Interclubs D2	K/2	K/2	K/4
K	Défini dans la formule d'attribution	V^2/K' ou $P(1)/N^m$			

4 AUTRES ATTRIBUTIONS DE POINTS DE PERFORMANCE ET POINTS D'EXPERT

4.1 EPREUVES DES COMITES

Chaque comité reçoit chaque saison une dotation complémentaire en points d'expert et en points de performance pour attribution dans les compétitions qu'il organise. Chaque comité les répartit par points entiers selon un règlement public qui précise les épreuves de comité dotées. Seules ces épreuves peuvent générer des dotations, en particulier les épreuves fédérales déjà dotées de PP ne peuvent pas être concernées par cette distribution. Les comités peuvent se grouper pour gérer tout ou partie de ces PP. L'attribution est limitée à 30 PP par joueur et par saison.

Le nombre de PE attribués à un Comité est égal à 50 fois le nombre de licenciés du comité à la fin de la saison précédente.

Le nombre de PP attribués à un Comité est fonction du nombre de joueurs licenciés dans le Comité d'indice de compétition supérieur ou égal à 65 lors de la saison précédente sur la base des équivalences suivantes :

PP Comités	
IC	PP
100	21
95	16
89	12
83	7
77	6
71	3
65	1

4.2 CHALLENGE DE COMITE

Chaque Comité peut organiser un challenge basé sur les résultats de certaines de ses épreuves régionales. Son règlement doit être public et communiqué à la commission de classement. En plus de la dotation normale de chaque épreuve, le Comité peut attribuer, au titre de ce challenge, des points d'expert et des points de performance (puisés dans les PP et PE attribués chaque saison au Comité). Les épreuves organisées en ligne par les comités ne peuvent être dotées en PP comité qu'à condition qu'elles soient organisées en au moins 60 donnes. Si la dotation se fait dans le cadre d'un challenge, les joueurs dotés doivent avoir joué au moins 60 donnes.

4.3 BONUS EN PE ISSUS DES GAINS EN PP

Pour calculer l'IV, chaque joueur de 2^{ème} à 4^{ème} série reçoit un bonus en PE proportionnel aux attributions de PP obtenues pour la saison dans les épreuves fédérales égal à :

$$\text{PE pour PP} = ((64 - \text{IV}) \times 14 + 4) \times (\text{Nombre de PP gagnés})$$

De la même manière, concernant l'IC, chaque joueur d'IC inférieur à 65 reçoit un bonus en PE proportionnel aux attributions de PP obtenues pour la saison dans les épreuves fédérales égal à :

$$PEc \text{ pour } PPc = ((65 - IC) \times 14 + 4) \times (\text{Nombre de } PPc \text{ gagnés})$$

A noter que dans les deux cas, les PP des comités et les attributions forfaitaires ne donnent pas lieu à ces bonus de PE.

4.4 CBOME PP POUR PE

Les joueurs licenciés dans les clubs des districts du CBOME bénéficient d'une attribution de PP en fonction des PE qu'ils ont gagnés lors des épreuves fédérales organisées dans les districts du CBOME à l'exception des Interdistricts et des sélections.

La dotation est de 1 PP par tranche entière de 1500 PE gagnés.

4.5 AUTRES EPREUVES

La Commission de classement peut attribuer des points de performance pour des performances autres que celles prévues dans les paragraphes précédents.

5 PARAMETRES DE CALCUL DES PE ET PP

5.1 PARAMETRES PE DES DN ET DL

K'PE	Ligue	National
------	-------	----------

K' PE - DN par paires			
DN/2	DN1 Open /2		150
	DN2 Open /2		100
	DN Mixte /2		100

K' PE - DL par paires			
DL/2	DL Open /2	50	60
	DL Mixte /2	50	60

K' PE - DN par quatre			
DNO/4 Open	TOP 16		1 600
	DN		1 200
DND/4 Dames	DND1		600
	DND2		450

K' PE - DL par quatre			
DLO/4 Open	DLO /4	400	450
DLM/4 Mixte	DLM /4	400	450

5.2 PARAMETRES PP DES DN ET DL

PP - DN par paires		a(PP)	m(PP)	P(1)
DN/2	DN1 Open /2	0.66	0.287	500
	DN2 Open /2	0.66	0.287	325
	DN Mixte /2	0.66	0.287	275

PP - DL par paires		a(PP)	m(PP)	b(pp)	P(1)
DL/2	DL Open /2	0,60	0,311		
	FN DL Open /2	0,75	0,430	5/6	125
	DL Mixte /2	0,53	0,342		
	FN DL Mixte /2	0,75	0,430	5/6	110

PP - DN par quatre		a(PP)	m(PP)	P(1)
DNO/4 Open	TOP 16	0.34	0,500	850
	DN	0.40	0,550	475
DND/4 Dames	DND1	0.34	0.484	200
	DND2	0.34	0.484	125

PP - DL par quatre		a(PP)	m(PP)	b(pp)	P(1)
DLO/4 Open	DLO /4	0.34	0.484		
	FN. DLO /4	0.51	0.456	5/6	125
DLM/4 Mixte	DLM /4	0.34	0.484		
	FN. DLM /4	0.51	0.456	5/6	140

5.3 PARAMETRES PE DES EPREUVES PAR PAIRES

PE	Epreuves par 2	25-26				
Stades		Comité		Ligue	Finale Nationale	
Valeurs de K' et a		K'	a	a	K'	a
Open	Expert	27	10/7	6/5	50	6/5
	Performance	22	10/8	6/5	50	6/5
Mixte	Expert	27	10/7	6/5	50	6/5
	Performance	22	10/8	6/5	50	6/5
Dames	Expert	20	10/7	6/5	36	6/5
	Performance	14	10/8	6/5	36	6/5
Senior Open	Expert	20	10/7	6/5	36	6/5
	Performance	15	10/8	6/5	36	6/5
Senior Mixte	Expert	20	10/7	6/5	36	6/5
	Performance	15	10/8	6/5	36	6/5
Challenges /2		22	10/9		25	1/1
Espérance		15	1/1		20	1/1
Moins de 31 ans					35	1/1
Universitaire					35	3/2
Cadet 1					15	3/2
Cadet 2					20	3/2
Scolaire 1					5	3/2
Scolaire 2					10	3/2
Entrainement National 1					20	1/1
Entrainement National 2					20	1/1
e-open /2	Expert			Pour chaque séance :	6	3/2
	Performance				6	3/2
	Challenge				6	3/2

5.4 PARAMETRES PP DES EPREUVES PAR PAIRES

PP	Epreuves par 2	25-26						
Stades		Comité		Ligue		Finale nationale		
Valeurs de K' et a		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
Open	Expert	3/2	1 200	4	1 300	1/1	5/6	75
	Performance	10	1 200	15	1 300	3/2	1/2	50
Mixte	Expert	3/2	1 500	4	1 600	1/1	5/6	66
	Performance	10	1 500	15	1 600	3/2	1/2	44
Dames	Expert	3/2	1 700	4	1 400	1/1	5/6	60
	Performance	10	1 800	15	1 900	3/2	1/2	40
Senior Open	Expert	3/2	1 600	4	1 800	1/1	5/6	60
	Performance	10	2 000	15	2 500	3/2	1/2	20
Senior Mixte	Expert	3/2	1 700	4	2 000	1/1	5/6	50
	Performance	10	2 200	15	2 700	3/2	1/2	20
Challenges		20	1 000			2/1	1/3	25
Espérance						9/2	1/36	10
Moins de 31 ans						2/1	1/3	30
Universitaire						2/1	1/3	30
Cadet						4/1	1/3	10
Ent. Nat. 1						2/1		50
Ent. Nat. 2						2/1		75
e-open /2	Expert	Sur la base du classement final national		10/3	2 300			
	Performance			5/1	2 300			
	Challenge			10/1	2 300			

5.5 PARAMETRES PE DES EPREUVES PAR 4

PE	Epreuves par 4	25-26	
Valeurs de K'		Comité/Ligue	Finale Nationale
Open	Expert	320	400
	Performance	220	400
Mixte	Expert	300	400
	Performance	220	400
Dames	Expert	210	270
	Performance	140	270
Senior Open	Expert	210	270
	Performance	140	270
Senior Mixte	Expert	210	270
	Performance	140	270
Challenges /4		260	400
Espérance		210	400
Moins de 31 ans			400
Universitaire			400
Trophée de France		130	200
Interclubs Division 1		325	450
Interclubs Division 2		325	500
Interclubs Division 3		280	450
Interclubs Division 4		280	450
Interclubs Division 5		280	450
Cadets			120
Scolaires Niveau 1			3
Scolaires Niveau 2			5
e-open /4	Expert		50
	Performance		50
	Challenge		60

5.6 PARAMETRES PP DES EPREUVES PAR 4

PP	Epreuves par 4	25-26						
Stades		Comité		Ligue		Finale nationale		
Valeurs de K' et a		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
Open	DLO			3/2	300	1	5/6	125
	Expert	3/2	900	3/2	1000	1	5/6	75
	Performance	10	950	10/1	1000	1	3/4	50
Mixte	DLM			3/2	250	1	5/6	140
	Expert	3/2	800	3/2	900	1	5/6	90
	Performance	10	1000	10/1	1100	1	3/4	42
Dames	Expert	3/2	1000	3/2	1200	1	5/6	40
	Performance	10	1700	10/1	1900	1	3/4	17
Senior Open	Expert	3/2	1200	3/2	1400	1	5/6	50
	Performance	10	2100	10/1	2000	1	3/4	17
Senior Mixte	Expert	3/2	1300	3/2	1600	1	5/6	42
	Performance	10	2300	10/1	2200	1	3/4	14
Challenges		6	650	20/1		1	1	25
Interclubs	Division 1	1	350	1/1	400	1	5/6	220
	Division 2	3/2	675	3/2	800	1	5/6	90
	Division 3	6	700	6/1	800	1	3/4	60
	Division 4	12	950	12/1	1000	1	2/3	30
	Division 5					3/2	1/2	20
Coupe de France		6	450			1	1	200
Moins de 31 ans						1	2/3	30
Universitaire						1	2/3	30
Cadet						4		10
* Pour les FL directes Dame/4 Expert a=3/2 et K'PP=667								
e-open /4	Expert	Sur la base du classement final national		3/1	1700			
	Performance			5/1	1500			
	Challenge			10/1	1300			

5.7 PP DES EPREUVES INTERNATIONALES PAR EQUIPES NATIONALES

Les paramètres de dotation en PP sont définis selon les tableaux ci-dessous :

		Championnat du Monde par équipes nationales			
		Open	Dames	Senior	Mixte
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	1350	450	450	450

		World Bridge Games			
		Open	Dames	Senior	Mixte
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	1100	350	350	350

		Championnat d'Europe par équipes nationales			
		Open	Dames	Senior	Mixte
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	900	300	300	300

La dotation pour le rang r est donnée par la formule suivante :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre	
r	Rang final de la paire
a	Nombre de paires dotées
m	Paramètre de dégressivité ($m=1/2 - \ln(N/4)/60$)

Lorsque l'épreuve comporte plusieurs phases, la dotation d'un joueur ayant joué au moins la moitié des donnes dans chaque phase est 100% de la dotation prévue.

Lorsqu'un joueur a joué moins de la moitié des donnes dans certaines phases, son cas est étudié par la Commission de Classement en collaboration avec la Commission de Sélection.

Ne peuvent être dotés que les membres des équipes de France et des équipes présentées par le CBOME (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Polynésie ...). Aucune dotation pour les joueurs licenciés en France mais représentant une autre nation.

5.8 PP ET PE DES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX JEUNES

Les paramètres de dotation en PP sont définis selon les tableaux ci-dessous. Ils sont susceptibles d'être adaptés ou modifiés en fonction de la participation et du niveau de l'épreuve.

Teams		World Youth Open Championships				
		U26 Teams	U21 Teams	U16 Teams	WU26 Teams	U31 Teams
Nombre d'équipes dotées	1/a	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3
Dotation en PP du premier	P(1)	300	150	70	120	200

Pairs		World Youth Open Championships				
		U26 Pairs	U21 Pairs	U16 Pairs	WU26 Pairs	U31 Pairs
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	150	75	30	60	100

Teams		Championnat d'Europe par 4 Jeunes				
		U26 Teams	U21 Teams	U16 Teams	WU26 Teams	U31 Teams
Nombre d'équipes dotées	1/a	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3
Dotation en PP du premier	P(1)	240	120	50	100	160

Pairs		Championnat d'Europe par paires Jeunes				
		U26 Pairs	U21 Pairs	U16 Pairs	WU26 Pairs	U31 Pairs
Nombre d'équipes dotées	1/a	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3
Dotation en PP du premier	P(1)	150	75	30	60	100

		Channel Trophy			
		U26	WU26	U21	U16
Nombre d'équipes dotées	1/a	3/4	3/4	3/4	3/4
Dotation en PP du premier	P(1)	40	20	20	20

		Mondiaux Universitaires	
Paramètres			
Nombre d'équipes dotées	1/a	2/3	
Dotation en PP du premier	P(1)	60	

Chaque PP donne droit à 150 PE.

5.9 PP DES COMPETITIONS TRANSNATIONALES

Les paramètres de dotation en PP sont définis selon les tableaux ci-dessous. Ils sont susceptibles d'être modifiés ou adaptés en fonction de la participation et du niveau de l'épreuve.

		World Bridge Series							
		Open/4	Dames/4	Senior/4	Mixte/4	Open/2	Dames/2	Senior/2	Mixte/2
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/10	1/5	1/5	1/10	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	450	90	90	170	225	45	45	80

		Transnational Mondial/ Transnational Européen								
		Open/4	Dames/4	Senior/4	Mixte/4	BAM Open	Open/2	Dames/2	Senior/2	Mixte/2
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/10	1/5	1/5	1/10	1/6	1/2	1/2	1/2	1/2
Dotation en PP du premier	P(1)	300	90	90	170	50	75	25	25	45

		EBL Winter Games	
		Open	
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/10	
Dotation en PP du premier	P(1)	170	

		Champion's Cup	
		Open/4	Dames/4
Nombre d'équipes dotées	1/a	1/3	1/3
Dotation en PP du premier	P(1)	100	50

La dotation pour le rang r est donnée par la formule suivante :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre	
r	Rang final de la paire
a	Nombre de paires dotées
m	Paramètre de dégressivité ($m=1/2 - \ln(N/4)/60$)

Pour les épreuves par quatre :

- Lorsque l'épreuve comporte plusieurs phases, la dotation d'un joueur ayant joué au moins la moitié des donnes dans chaque phase est 100% de la dotation prévue.
- Lorsqu'un joueur a joué moins de la moitié des donnes dans certaines phases, son cas est étudié par la Commission de Classement en collaboration avec la Commission de Sélection.

5.10 DOTATION DES EPREUVES SPECIFIQUES AU CBOME

5.10.1 Epreuves propres au CBOME

Épreuve	P(1)	PE		PP			
		a	K'	a	K'	b	c
Championnats CBOME Open/2	60	5/4	30	2			1/3
Championnats CBOME Mixte/2	30	5/4	20	2			1/3
Championnats CBOME Open/4	75	1	200	1		5/6	1/3
Interdistrict Open/2		5/4	30	2	600		1/4
Interdistrict Mixte/2		5/4	20	3	1200		1/4
Interdistrict Open/4		1	150	3/2	350		1/4
Sélection Open/2*		1	80	2	Sup (40.000/D ;160)		1/4
Sélection Dame/2*		1	60	2	Sup (120.000/D ;480)		1/4
Sélection Senior/2*		10/7	40	3	Sup (120.000/D ;480)		1/4

- D est le nombre de donnes jouées.
- L'exposant « m » est donné par la formule $m = 1/2 - 1/60 \times \ln(N/4)$, sauf pour le calcul des PE des épreuves par 4 pour lesquelles il est fixé à 1/3.
- Ne peuvent être considérées comme épreuves de sélection que les épreuves d'indice au moins égal à 50 et réunissant au moins 8 paires disputant au moins 180 donnes.

Les joueurs des districts du CBOME n'ayant pas la possibilité de participer aux stades Ligue ou National des compétitions, celles-ci sont remplacées par les championnats CBOME, et le cumul des points sera d'application pour le calcul de leur IC dans ces cas particuliers. Ce sera également valable pour les Divisions Nationales jouées dans les ligues mais pas pour celles jouées au niveau national.

5.10.2 Compétitions internationales

- Championnats du Monde
Ces compétitions sont dotées selon le même barème que celui appliqué aux équipes nationales représentant la France.
- Pour les autres compétitions, que ce soit les compétitions de zone organisées par la WBF, ou des compétitions internationales spécifiques, la dotation en PP sera étudiée au cas par cas en fonction de la participation et du niveau des épreuves concernées.

Pour ces compétitions, il n'y a ni malus ni bonus pour les PP et chaque PP gagné donne droit à attribution de 150 PE.